

## Séance du conseil municipal du

07 avril 2026

Le conseil municipal, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire en date du 07 avril 2026 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Gilles CLAUDE, Maire d'ASPACH.

**Présents :** Gilles CLAUDE, Maire, Alexandra GUTZWILLER, Joël KLEIBER, Aurélien MARTIN et Sophie SCHOENIG, adjoints, Fernande RICH, Frédéric LEVRECHON, Patrick MORITZ, Olivier BIHR, Audrey HELLEC, Maëva BLEAS et Flavian BADELET, conseillers municipaux.

**Excusés :** Fabien SCHOENIG, Céline STEVANOVIC qui donne procuration à Flavian BADELET et Mylène LUQUE-ECEQUIEL qui donne procuration à Alexandra GUTZWILLER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du dernier PV.
- 3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers.
- 4) Indemnités alloués aux élus pour l'exercice de leurs fonctions.
- 5) Commissions communales.
- 6) Commission communale des impôts directs (CCID)
- 7) Délégués des organismes intercommunaux.
- 8) Achat d'une parcelle de bois.
- 9) Dissolution du SIAEP.
- 10) Programme de travaux ONF
- 11) Organisation des rythmes scolaires
- 12) Aménagement de la rue de Thann
- 13) Divers

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Maëva BLEAS est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

### **2) Approbation du dernier PV**

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### **3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers**

La liste des autorisations d'urbanisme est présentée aux conseillers.

#### 4) Indemnités allouées aux élus pour l'exercice de leurs fonctions.

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'indice de rémunération des élus a été réévalué à la hausse en 2026. Il propose aux conseillers de ne pas augmenter l'enveloppe annuelle budgétaire, malgré le passage du nombre d'adjoints de 3 à 4.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants;  
Vu l'article L2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, constatant l'élection du Maire et de 4 adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées et étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du Maire ;

Considérant que Monsieur le Maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 14,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026

Nom-prénom	Qualité	Indemnité de fonction (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montant brut
Claude Gilles	Maire	46%	1890,83€
Alexandra GUTZWILLER	1 <sup>ère</sup> adjointe	14,75%	606,30€
Joël KLEIBER	2 <sup>ème</sup> adjoint	14,75%	606,30€
Sophie SCHOENIG	3 <sup>ème</sup> adjointe	14,75%	606,30€
Aurélien MARTIN	4 <sup>ème</sup> adjoint	14,75%	606,30€

#### 5) Commissions communales.

- **Commission des finances** : créée à l'unanimité

**Président** : Patrick MORITZ.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Sophie SCHOENIG, Aurélien MARTIN et Alexandra GUTZWILLER.

- **Commission de l'urbanisme** : créée à l'unanimité.

**Président** : Joël KLEIBER (après vote à main levée ; 12 voix pour Joël KLEIBER et 2 voix pour Flavian BADELET).

**Membres** : Gilles CLAUDE, Flavian BADELET, Olivier BIHR et Frédéric LEVRECHON.

- **Commission informatique et veille numérique** : créée à l'unanimité.

**Présidente** : Sophie SCHOENIG.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Alexandra GUTZWILLER et Aurélien MARTIN.

- **Commission d'appel d'offre et d'ouverture des plis** : créée à l'unanimité.

**Président** : Gilles CLAUDE.

**Titulaires** : Flavian BADELET, Patrick MORTIZ, Joël KLEIBER et Alexandra GUTZWILLER.

**Suppléants** : Olivier BIHR, Sophie SCHOENIG et Frédéric LEVRECHON

- **Commission des affaires scolaires** : créée à l'unanimité.

**Président** : Aurélien MARTIN.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Maëva BLEAS, Fernande RICH, Alexandra GUTZWILLER et Mylène LUQUE-ECEQUIEL.

- **Commission cadre de vie** (fêtes, cérémonies, relations avec les associations, grands anniversaires, embellissement du village...) : créée à l'unanimité.

**Présidente** : Alexandra GUTZWILLER.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Maëva BLEAS, Olivier BIHR, Fernande RICH, Audrey HELLEC et Joël KLEIBER.

- **Commission d'aménagement de la mobilité** (sécurité routière, PAVE,...) : créée à l'unanimité.

**Président** : Gilles CLAUDE.

**Membres** : Sophie SCHOENIG, Frédéric LEVRECHON, Aurélien MARTIN et Alexandra GUTZWILLER.

- **Commission environnement** (fleurissement, entretien des ours d'eau, ...): créée à l'unanimité.

**Président** : Joël KLEIBER.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Audrey HELLEC, Maëva BLEAS, Fernande RICH, Mylène LUQUE-ECEQUIEL, Frédéric LEVRECHON, Olivier BIHR.

- **Commission patrimoine communal** : (poteaux d'incendie, outillage, éclairage public, contrôle des bâtiments, ERP...) – créée à l'unanimité.

**Président** : Frédéric LEVRECHON.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Joël KLEIBER, Aurélien MARTIN.

- **Réserve communale** : créée à l'unanimité.

**Président** : Patrick MORITZ.

**Membres** : Gilles CLAUDE, Frédéric LEVRECHON, Fernande RICH, Audrey HELLEC.

## **6) Commission communale des impôts directs (CCID).**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants ( ?) dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Ces commissaires sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. Après délibération, l'unanimité des conseillers propose la liste suivante :

- Benoit REICHLIN, 12, Rue des Potiers, 68130 ASPACH ;
- Julie SCHÖPPERLÉ, 315, Rue des Jardins, 68130 ASPACH ;
- Geneviève BURG, 7, Rue des Potiers, 68130 ASPACH ;
- Frédérique EBY, 11, Rue de la Forêt, 68130 ASPACH ;
- Gérard GRIENENBERGER, 10, Rue du Chêne, 68130 ASPACH ;
- Francis LINK, 82, Rue des Bergers, 68130 ASPACH ;
- Isabelle PONS-MARCUS, 160, Rue du 26 Novembre, 68130 ASPACH ;
- Antoine REICHLIN, 5, Rue du Réservoir, 68130 ASPACH ;
- Michel SCHOBER, 30, Rue du Stade, 68130 ASPACH ;
- Serge STIMPFLING, 8, Rue du 26 Novembre, 68130 ASPACH ;
- Dominique STOESEL, 85, Rue des Jardins, 68130 ASPACH ;
- Régis BRAND, 6, Rue des Pinsons, 68130 ASPACH ;
- Maryvonne BUCHERT, 206, Rue des Bergers ; 68130 ASPACH ;
- Patrick COULON, 7, Rue des Merles, 68130 ASPACH ;
- Marie-Josée FRANCE, 1028, Rue de Thann, 68130 ASPACH ;
- Gérard HOSTETTER, 35, Rue d'Aspach, 68720 HEIDWILLER ;
- Jean-Marie KLEIBER, 10, Rue de l'Espérance, 68130 ASPACH ;
- Françoise MAY, 2A, Rue du Stade, 68130 ASPACH ;
- Sabine SCHURCH, Forstweg, 68130 ASPACH ;
- Sandrine JOLY, 18, Rue de Tagolsheim, 68130 ASPACH ;
- Flavian BADELET, 17, Rue de l'Espérance, 68130 ASPACH ;
- David PINEIRO, 3, Rue de la Croix-Rouge, 68130 ASPACH ;
- Claude HEIMERDINGER, 22, Rue de l'Espérance, 68130 ASPACH ;
- Jean-Marc LEDY, 19, Rue de l'Espérance 68130 ASPACH.

## **7) Délégués des organismes intercommunaux.**

A l'unanimité des conseillers municipaux, les membres suivants sont désignés comme représentants dans les différents organismes intercommunaux cités ci-dessous :

**TEA Territoire Energie Alsace**

Mylène LUQUE-ECEQUIEL

Frédéric LEVRECHON

**SIGFRA Syndicat intercommunal pour la gestion forestière de la région d'Altkirch**

1 titulaire : Gilles CLAUDE

1 suppléant : Olivier BIHR

**Brigade verte**

1 titulaire : Joël KLEIBER

1 suppléant : Olivier BIHR

**SIASA - Syndicat intercommunal pour les affaires scolaires d'ALTKIRCH**

1 titulaire : Aurélien MARTIN

1 suppléant : Maëva BLEAS

**COMMISSION CONTRÔLE CIMENTERIE**

Gilles CLAUDE

**Correspondant défense**

Sophie SCHOENIG

**Syndicat mixte de l'III**

1 titulaire : Patrick MORITZ

1 suppléant : Joël KLEIBER

**MJC**

Mylène LUQUE-ECEQUIEL

**8) Achat d'une parcelle de bois.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Me Anne BROGLE, notaire à ALTKIRCH, a informé la commune que Monsieur Bernard BURTSCHY, Madame Béatrice SCHOENIG, Monsieur Patrick SCHOENIG et Madame Francine GOEPFERT souhaitent vendre la parcelle de forêt cadastrée : section E, numéro 168 d'une contenance de 9,62 ares au prix de 600€.

La commune, peut, si elle le désire, faire valoir son droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code Forestier.

Par courrier en date du 17 mars dernier, la commune a informé le notaire être intéressée par cette acquisition. Il appartient au conseil municipal de valider cette décision.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers décident de faire valoir le droit de préférence de la commune et autorisent le Maire à signer tous les actes afférents à l'acquisition suivante :

- parcelle de forêt cadastrée : section E, numéro 168
- contenance : 9,62 ares
- prix : 600€ + les frais de notaire.

## **9) Dissolution du SIAEP d'Heimsbrunn.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SIAEP a été dissous et que c'est désormais la M2A et la CCS qui vont le remplacer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il appartient à la commune d'approuver le protocole de dissolution du SIAEP HEIMSBRUNN et environs.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesnau du 3 août 2018, de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement, les compétences eau et assainissement ont été transférées à la CCS au 1er janvier 2019 et à m2A au 1er janvier 2020.

Ainsi, m2A et la CCS se sont substituées à leurs communes membres respectives au sein du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Heimsbrunn et environs, devenu un syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT.

Par délibérations concordantes du Conseil de Communauté de la CCS du 7 novembre 2024 n°2018-2024 et du Conseil de Communauté de m2A du 9 décembre 2024, les deux membres dudit syndicat ont sollicité la dissolution de celui-ci au 31 décembre 2025.

Par dérogation à l'article L5211-25-1 du CGCT, les biens meubles et immeubles mis à la disposition du SIAEP par les anciennes communes membre seront transférés directement à l'EPCI dont elles sont membres.

Un premier arrêté préfectoral devra ainsi intervenir avant le 31 décembre 2025 pour constater la fin des compétences du syndicat avec effet au 1er janvier 2026. Le syndicat se maintiendra ensuite dans le seul but de procéder à ses opérations de liquidation. Un deuxième arrêté préfectoral constatera enfin, dans le respect des conditions posées à l'article L5211-25-1 et L5211-26 du CGCT, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé, sur la base d'un accord entre les EPCI membres, ou à défaut, d'un arbitrage du Préfet.

La liquidation du syndicat mixte interviendra selon l'actif et le passif qui seront constatés en début d'année 2026 dans les comptes administratifs et de gestion 2025.

Toutefois, dans l'attente des résultats définitifs, une convention est nécessaire afin de prévoir les conditions de liquidation du syndicat et les principes de continuité de l'activité.

La convention comprendra les points suivants :

- L'objet du protocole ;
- La répartition du personnel et frais de personnel
- L'indemnité des élus
- La répartition du patrimoine du syndicat
- L'encours de la dette
- Les restes à recouvrer
- Les contrats en cours
- Le contrat de DSP avec Veolia
- Les litiges en cours
- La clôture et la répartition du résultat
- Les archives du syndicat
- L'entrée en vigueur du protocole
- Les litiges entre les parties signataires
- L'élection de domicile

Après ~~en~~ avoir pris connaissance du protocole et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le protocole de dissolution du SIAEP Heimsbrunn (protocole en PJ).

## **10) Programme de travaux ONF.**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a récemment rencontré Monsieur Gaël FELLET, agent ONF, qui lui a présenté le programme de travaux forestiers pour l'exercice 2026 – budget prévisionnel : 5 820.- € HT.

Il appartient au conseil municipal de le valider.

Après délibération, l'unanimité du conseil municipal approuve le programme des travaux tel que présenté.

## **11) Organisation des rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire informe les conseiller que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire. Le conseil d'école qui s'est réuni le 30 mars dernier a décidé de poursuivre l'organisation actuelle, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident de conserver la même organisation, à savoir :

- semaine de 4 jours :
- horaire du matin : 8h15-11h45
- horaire de l'après-midi : 13h30 – 16h00

Messieurs Gilles CLAUDE et Aurélien MARTIN ont assisté au conseil d'école.

Monsieur Aurélien MARTIN en fait le compte-rendu:

- actions du projet d'école :
  - les premières plantations dans le potager de l'école maternelle ont été faites ;
  - la semaine du goût aura lieu du 18 au 22 mai 2026 ;
- des évaluations en classe de CP ont été réalisées en avril (se sont bien passé, c'est une « classe travailleuse ») ;
- natation : le nombre de parents d'élève ayant l'agrément pour accompagner à la piscine est en diminution, ce qui met en péril la poursuite de l'activité natation. Le conseil municipal s'engage à tenter de mobiliser des parents pour s'impliquer dans l'activité natation.
- Plusieurs sorties scolaires sont prévues fin d'année scolaire :
  - Parc Cigoland le 05 juin pour les PS/MS et GS/CP ;
  - Festival Tintinabul au Rimlishof le 15 juin pour les PS/MS ;
  - Château du Hohlandsbourg le 12 juin pour les CP/CE1, CE2/CM1, CM1/CM2 et ULIS ;
- Exercice incendie réalisé le 05 février ;
- Exercice PPMS (thème de la tempête) réalisé le 09 février ;
- Coopérative scolaire :
  - l'action fromage a permis de récolter 1147,66€ de bénéfice net (l'année prochaine, l'action fromage aura lieu le 25 janvier 2027) ;
  - la vente de photos de classe a permis de récolter un bénéfice de 284,40€
  - A ce jour, le compte de la coopérative scolaire affiche un solde favorable de : +5177,21€.
- L'après-midi récréative (qui remplace la kermesse ) est prévue le 19 juin 2026.
- Investissements :
  - Achat de nouveaux manuels scolaires pour les CM1 et CM2 (budget estimé de 600€) ;

- Nécessité de renouveler le mobilier des classes (estimations à faire).
  - Budget alloué par la commune : 4 500.-€
  - Périscolaire : capacité : 24 places le matin, 72 le midi et 50 le soir ; 12 places sont bloquées automatiquement pour les élèves du dispositif ULIS.
  - Mme HUREZ, directrice du périscolaire a annoncé son départ fin août 2026 – recrutement à venir.
  - Locaux école maternelle et périscolaire : beaucoup de coupure d'électricité. Nécessité de régler ce souci.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 22 juin prochain.

## **12) Aménagement de la rue de Thann.**

Monsieur le Maire rappelle que la priorité est de réduire la vitesse sur la rue de Thann et de sécuriser la route. Il propose de supprimer les priorités à droite et remettre les stops.

Les autres aménagements feront l'objet d'une réflexion.

Après délibération, avec 2 absentions et 12 voix pour, le retrait des priorités à droite dans la commune est adopté par le conseil municipal.

## **13) Divers.**

- Les petites réparations déjà réalisées, sans ou à moindre frais pour la commune sont les suivantes : porte d'entrée de la mairie, un volet à la MDA, réparation de la clôture du nouveau cimetière (incident : arbre tombé sur la clôture lors des forts vents, un point a été fait avec le propriétaire du terrain sur lequel est situé l'arbre, car il s'agit du second incident du même ordre).
- La boîte à objets située à la MDA (gérée par Mme BOEGLIN - bénévolement) subit des dégradations régulières et regrettables. Lorsque certains objets restent trop longtemps, les agents d'entretien sont contactés par Mme BOEGLIN pour les déposer à la déchetterie. L'équipe municipale remercie chaleureusement Mme BOEGLIN pour son engagement.
- Le marché aux puces aura lieu le 10 mai prochain. Les conseillers sont invités à se rendre bénévoles, en soutien à cet événement.
- La commémoration du 08 mai 2026 se déroulera le 9 mai à 18h30 : Mme GUTZWILLER a contacté le groupe SAX'OCLOCK pour une intervention musicale, ainsi que l'UNC (attente de réponse) ; le dépôt de gerbe se fera aux 2 monuments aux morts, le protocole sera identique aux années précédentes (1h de messe suivie de la cérémonie de commémoration). Une invitation sera remise à chaque enfant de l'école maternelle et primaire pour sensibiliser les familles.
- Une réunion est prévue entre le conseil municipal (Gilles CLAUDE, Aurélien MARTIN, Fernande RICH et Maëva BLEAS) et les directrices de l'école et du périscolaire le 27 avril prochain (matinée).
- Journée citoyenne : réflexion sur la date. Celle-ci sera probablement décalée au mois de juin, pour profiter d'un temps convivial en extérieur à l'issue.
- Association – club de la pétanque : Ils demandent à accéder aux locaux de la MDA (local pour stocker leur matériel extérieur + accès intérieur pour avoir accès au disjoncteur en cas de

coupure de courant - régulières). Ils organiseront un concours amical et un repas le 14 juin 2026.

- Frelons asiatiques : les reines sortent actuellement et installent leurs nids. Il est nécessaire d'attraper les reines entre le mois de mars et le mois de juin pour empêcher l'infestation. Mme SCHOENIG est en relation avec la Comcom et plusieurs entreprises à ce sujet. Des communications seront faites prochainement (via les réseaux et en version papier dans les boîtes aux lettres) pour sensibiliser les Aspachois sur les risques encourus, les informer de la conduite à tenir en cas de pique de Frelon asiatique ou de localisation d'un nid. Une liste des destructeurs agréés pourra être transmise aux habitants du village. L'équipe municipale est en pour-parler avec différentes entreprises concernant des interventions préventives.
- Demande de Monsieur le maire à tous les conseillers : Exemplarité – « Soyons à la hauteur de nos responsabilités. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h02.

Gilles CLAUDE.  
Maire d'ASPACH

Maëva BLEAS.  
Secrétaire de séance